



Lycée Pierre DORIOLE

Académie de Poitiers

LYCEE Pierre DORIOLE
221, avenue de Périgny
B.P. 279
17012 La Rochelle Cedex 1

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

CONSULTATION COLLECTIVE

Acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un monospace compact neufs

Offre : 0170031S/2014/01

**En application des articles 8, 10,28, 33 et 57 à 59 du nouveau Code des Marchés Publics
(Décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)**

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'achat d'un véhicule utilitaire et d'un monospace compact neufs. **Les véhicules devront être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur au jour de la livraison, notamment pour les normes de pollution.**

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des Articles 8, 10, 33 et 57 à 59 du nouveau Code des Marchés Publics.

3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

Le marché ne comprend qu'un seul lot présenté sur l'état des besoins ci-joint.

Les quantités ne sont pas susceptibles d'être modifiées en hausse ou en baisse.

4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat pourra présenter plusieurs variantes. Seules les offres présentées complètes pourront être retenues. Par ailleurs, les montants hors taxes et toutes taxes devront être impérativement indiqués.

5 – DATE DE LIVRAISONS

Il est impératif que la livraison des véhicules au marché soit effective avant semaine n°37.

6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7 – PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- a) Chaque candidat devra produire sous peine d'irrecevabilité des offres, une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que son entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- b) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- c) Le candidat devra produire une déclaration précisant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- d) Chaque candidat donnera toutes les précisions relatives à son chiffre d'affaires hors taxe des trois derniers exercices, à l'importance de son personnel, aux références de l'entreprise pour

les fournitures de même nature que celles faisant l'objet de la proposition, au nom du signataire de l'acte d'engagement à sa qualité et son éventuel pouvoir d'engager l'entreprise candidate.

- e) Chaque candidat devra produire une attestation sur l'honneur de non condamnation, au cours des cinq dernières années, inscrite au Bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Arts. L324-9 et L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
- f) Le candidat devra communiquer les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail.
- g) Les offres seront établies sous la forme d'un acte d'engagement établi en un seul original

L'ensemble des documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise (Lettre de candidature DC1, Déclaration du candidat DC2, Acte d'engagement DC3). Le bordereau de prix doit indiquer le tarif HT et TTC en euro.

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

CES OFFRES SERONT PLACÉES DANS UNE ENVELOPPE CACHETÉE

h) La date limite de réception des offres est fixée au :

Mercredi 11 juin 2014 à 12 Heures délai de rigueur

Les enveloppes doivent porter le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions « enveloppe intérieure ».

8 – CONDITIONS D'ENVOI

CETTE ENVELOPPE CACHETÉE SERA PLACÉE DANS UNE SECONDE ENVELOPPE QUI SERA ÉGALEMENT CACHETÉE ET PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR-OFFRE DESTINÉE AU MARCHÉ VÉHICULES ».

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

MAPA « Véhicules »
LYCEE Pierre DORIOLE
221, avenue de Périgny
B.P. 279
17012 La Rochelle Cedex 1

9 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

**Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : Prix (60%),
Qualité (30%)
Livraison (10%).**

La qualité du produit est appréciée en fonction de la conformité des fiches techniques du produit par rapport aux spécificités techniques prévues au marché.

La qualité de la livraison est appréciée en fonction des délais de commandes et modalités de livraison et de la nature des garanties proposées et de leur durée pour lesquels le soumissionnaire s'engage par écrit.

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne, autre que la France, devra produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article 46 du code des marchés publics).

10 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.